



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Campagne participative DNF : aidez-nous à dénoncer la désinformation de l'industrie du tabac

Paris, le 30 novembre 2012

La nouvelle action de communication de DNF pour dénoncer les tentatives de désinformation de l'industrie du tabac a été lancée via un nouveau mode collaboratif : chacun peut contribuer financièrement à la diffusion de cette campagne qui a déjà reçu l'accueil enthousiaste de la presse et dépassé les 14 000 euros de contributions financières et d'espace offerts.

Sur la plate-forme « Mass to Mass », la campagne de DNF vise désormais un second palier : 50 000 euros, permettant ainsi à nos messages d'atteindre une audience sans précédent.

Contribuez à donner encore plus d'envergure à la diffusion de la campagne : 66% du montant de votre don est déductible de vos impôts (Dans la limite de 20% du revenu imposable. Un reçu fiscal du montant de votre don, hors frais bancaires, vous sera adressé par DNF à la date de réalisation de la campagne. Ce reçu vous permettra d'attester votre don auprès de l'administration fiscale).

Il vous suffit de cliquer sur ce lien :

http://www.masstomass.com/index.php?_act=fiche&id=78



A Propos de DNF

L'association DNF intervient quotidiennement depuis plus de 38 ans pour défendre les victimes du tabagisme.

L'action de DNF en résumé :

- Sensibiliser aux dangers du tabagisme
- Assurer le droit des non-fumeurs à respirer un air sain
- Informer sur les mesures anti-tabac.

DNF dispose d'une mission d'utilité publique en France métropolitaine et en Outre Mer; l'association participe également à la mise en application de la Convention cadre de lutte anti-tabac de l'Organisation mondiale de la santé.

Pour plus d'informations :
www.dnf.asso.fr

Contacts Presse :

Estelle Boisseau
01 42 77 06 56
communication@dnf.asso.fr

Gérard Audureau
Président 06 83 51 88 14
contact@dnf.asso.fr